

**MARQUES D'EMBALLAGE POUR LES MUNITIONS ET LES EXPLOSIFS**

ARTICLE	DESCRIPTION
1	NUMÉRO DE STOCK OTAN
2	QUANTITÉ (NOTE 4). LE MOT « QTY » NE DOIT PAS APPARAÎTRE
3	NOMENCLATURE DESCRIPTIVE DU CONTENU ET SYMBOLES
4	POIDS EN KILOGRAMMES (À UNE DÉCIMALE PRÈS)
5	MÈTRES CUBES D'EXPÉDITION (À TROIS DÉCIMALES PRÈS)
6	POIDS NET EXPLOSIF (A DEUX DÉCIMALES PRÈS)
7	NUMÉRO DE LOT (À SOULIGNER). LE MOT « LOT » NE DOIT PAS APPARAÎTRE
8	L'APPELLATION RÉGLEMENTAIRE SUIVIE ET LE NUMÉRO UN
9	ÉTIQUETTE DE DANGER D'EXPLOSION (100 MM X 100 MM)
10	LE SIGLE DES NATIONS UNIES ET LE CODE DÉSIGNANT LE TYPE D'EMBALLAGE (CAN/CGSB 43.150)

**EXEMPLE DE MARQUAGE**

AVANT DE LA BOÎTE	ARRIÈRE DE LA BOÎTE	CÔTÉ DROIT DE LA BOÎTE
XXXX XX XXX XXXX (ARTICLE 1)	(ARTICLE 8)	
XXX XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX (ARTICLES 2 ET 3)	(ARTICLE 9)	
GR WT 0.0 KG (ARTICLE 4)		
CU 0.000 (ARTICLE 5)		
NEQ 0.00 KG (ARTICLE 6)		
<u>XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX</u> (ARTICLE 7)	(ARTICLE 10)	<u>XXXXXXXXXX</u> (ARTICLE 7)

## NOTE :

1. LES CARACTÈRES DOIVENT ÊTRE DU TYPE GOTHIQUE VERTICAL COMMERCIAL, DOIVENT ÊTRE PLEINS ET AVOIR UN CONTOUR CLAIR ET NET.
2. LA GROSSEUR DES CARACTÈRES DOIT CORRESPONDRE AUX PRATIQUES COMMERCIALES ET À L'ESPACE DISPONIBLE. L'EMPLACEMENT DES MARQUES DOIT CORRESPONDRE À CE QUI FIGURE DANS L'EXEMPLE CI-DESSUS.
3. SITUER LES MARQUES ET PRÉVOIR SUFFISAMMENT D'ESPACE AUTOUR DES COURROIES D'ÉTANCHÉITÉ DE TELLE SORTE QUE LES MARQUES NE SOIENT PAS CACHÉES.
4. L'ARTICLE 2 N'EST PAS REQUIS POUR UN SEUL ARTICLE COLIS.
5. L'ARTICLE 10 PEUT ÊTRE IMPRIME EN DESSOUS DE L'EMBALLAGE S'IL N'Y A PAS ASSEZ D'ESPACE POUR L'IMPRIMER A L'ENDROIT INDIQUE